

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015-2016 : périodes de formation en milieu professionnel - Acte non transmissible du CA

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Approuve le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFMP 2015-2016 : le conseil d'administration valide le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016 sous réserve des modifications du calendrier scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 27/04/2015
Réuni le : 18/05/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RECTIFICATIF : Londres mars 2015 : compte tenu des subventions reçues, le coût demandé aux familles pour le voyage à Londres du 9 au 14 mars 2015 (Acte du CA n° 17 du 18/11/2014), soit 180.15 €, est ramené à 133.50 €. Le conseil d'administration valide ce nouveau tarif ramené à 133.50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ELECTRICITE : les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention constitutive d'un groupement de commande publique d'électricité avec la Région Poitou-Charentes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 27/04/2015
Réuni le : 18/05/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RECTIFICATIF : Espagne 2014 : compte tenu des subventions reçues, le coût demandé aux familles pour le voyage en Espagne du 5 au 10 février 2014 (Acte du CA n° 56 du 12/11/2013), soit 129.00 €, est ramené à 77.34 €, soit un remboursement à chaque famille de 51.66 €. Le conseil d'administration valide ce nouveau tarif ramené à 77.34 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REFECTION CUISINE : tarifs conventionnés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 27/04/2015
Réuni le : 18/05/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Le conseil d'administration valide les tarifs définis par la Région Poitou-Charentes lors de la réfection de la cuisine de l'établissement.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration valide les tarifs définis par la Région Poitou-Charentes lors de la réfection de la cuisine de l'établissement :

- 1.80 € seront payés par repas aux établissements qui confectionnent les repas ;
- 2.50 € seront facturés par le lycée Genevoix au lycée Léonard de Vinci pour l'hébergement des élèves de Vinci au self de Genevoix.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA : tarification affranchissement du courrier

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Autorisation de facturer au GRETA l'affranchissement de son courrier au tarif en vigueur à la date d'affranchissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

GRETA : affranchissement de son courrier : le GRETA souhaite que le lycée Maurice Genevoix affranchisse le courrier du GRETA (Lettres simples, rapides, recommandés avec/sans accusé de réception, colis...) et facture mensuellement le coût de l'affranchissement au tarif en vigueur à la date de l'affranchissement. Par conséquent, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à facturer des affranchissements au GRETA au tarif en vigueur à la date de l'affranchissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROTOCOLE D'ATTRIBUTION DES AIDES DU FONDS SOCIAL REGIONAL

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Adopte le protocole d'attribution des aides du fonds social régional

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Protocole FSR : les membres du conseil d'administration adoptent le protocole d'attribution des aides du fonds social régional.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Légionnelles - AGAPE 79 :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion à un groupement de service de détection de légionnelles avec le lycée Jean Macé de Niort. Durée de la convention : du 15 juin 2015 au 14 juin 2016 reconductible trois fois par année supplémentaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrôles bactériologiques - AGAPE 79 :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion à un groupement de service de contrôle bactériologique avec le lycée Jean Macé de Niort. Durée de la convention : du 15 juin 2015 au 14 juin 2016 reconductible trois fois par année supplémentaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 27/04/2015
Réuni le : 18/05/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RECTIFICATIF : Londres février 2015 : compte tenu des subventions reçues, le coût demandé aux familles pour le voyage à Londres du 15 au 20 février 2015 (Acte du CA n° 16 du 18/11/2014), soit 250.00 €, est ramené à 104.00 €, soit un remboursement à chaque famille de 146 €. Le conseil d'administration valide ce nouveau tarif ramené à 104.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 18/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0